

Ce qui change dans les sites universitaires au 01/01/2020 : les régions à la loupe

Paris - Publié le mardi 21 janvier 2020 à 18 h 33 - Analyse n° 172784

Création des régions académiques, dissolution de [Comue](#), naissance effective de plusieurs établissements expérimentaux... Plusieurs changements majeurs pour le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche sont intervenus au matin du 01/01/2020.

Sur le plan de l'organisation des rectorats tout d'abord, avec l'application de dispositions de la loi pour une école de la confiance prévoyant la déconcentration de plusieurs champs de l'action publique des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation aux recteurs des 18 nouvelles régions académiques, l'instauration de sept recteurs délégués pour l'Esri - dont les nominations sont attendues d'ici fin janvier -, et le rattachement des [DRRT](#) aux rectorats.

C'est dans cette organisation renouvelée que doit notamment s'inscrire le nouveau dialogue stratégique et de gestion, généralisé cette année à l'ensemble des universités.

Du côté des sites, justement, les transformations engagées par l'ordonnance sur les regroupements de décembre 2018, voient officiellement le jour en 2020.

- Huit établissements expérimentaux deviennent ainsi opérationnels, chacun avec leurs spécificités.
- Neuf Comue disparaissent, dont certaines donnent naissance à des projets d'alliances, plus souples et sans chef de file. L'occasion pour ces sites de se reconfigurer, et de reposer la question de leur coopération avec les organismes de recherche et les collectivités locales.
- Sur la planète agro, deux établissements sont créés : l'Institut national de recherche pour l'alimentation et l'environnement côté recherche, de la fusion de l'[Inra](#) et l'[Irstea](#), et côté écoles, l'Institut national supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement du regroupement de Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest.

Ces transformations révèlent aussi, en creux, les retards pris par certains sites qui avaient initialement annoncé des changements à l'horizon 2020, comme Toulouse, Nantes ou Rennes.

2020 est par ailleurs marquée par de nombreux changements de gouvernance à la tête des universités, avec des enjeux de succession là où les présidents achèvent leur second mandat, de réélection et de contre-projet là où se termine un premier mandat, ou encore d'accession à la présidence d'un nouvel établissement expérimental.

News Tank vous propose une synthèse permettant de revenir sur les principales évolutions de ce début d'année, organisée par grande région.

Hauts de France, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté

Dans les Hauts-de-France, le paysage continue de se simplifier

La dissolution de la Comue Lille Nord-de-France, le 01/01/2020, a entraîné une redistribution de ses activités. Les principales - l'Inspé, la formation doctorale et l'entrepreneuriat étudiant - ont été reprises par l'Université de Lille. Et si les biens, droits et obligations de la Comue ont aussi été transférés à l'université, seuls ceux de l'Observatoire régional des études supérieures vont au rectorat de l'académie de Lille. Quant aux activités relatives à la culture scientifique et au développement durable, elles ont pris fin le 01/01.

Deux ans après la fusion des trois universités lilloise, l'**Université de Lille** poursuit son objectif de créer un établissement de type expérimental en 2022, avec comme établissements-composantes Sciences Po Lille, l'Ensap, l'ESJ Lille et Centrale. Cette dernière s'est d'ailleurs transformée au 01/01/2020 en Centrale Lille Institut avec quatre écoles internes (École centrale de Lille, l'École nationale supérieure de chimie de Lille, l'IG2I et l'Iteem). Les statuts du futur établissement ne sont pas attendus avant septembre 2020.

L'**Université Polytechnique Hauts-de-France**, créée par décret du 10/09/2019 en tant qu'établissement de type expérimental, est venue se substituer au 01/01/2020, à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. L'établissement intègre trois établissements-composantes (l'Insa Hauts-de-France, l'école supérieure d'art et de design de Valenciennes et l'école supérieure d'art du Cambrai).

Avec la disparition de la Comue Lille Nord de France, **les universités du Littoral Côte d'Opale, d'Artois et de Picardie Jules Verne** se sont engagées en octobre 2019 dans la création d'une alliance intitulée Alliance A2U. Les trois universités portent en effet un NCU commun. Cette nouvelle alliance a pour objectif en 2020 "d'intensifier les mutualisations et construire une politique de site cohérente".

La Comue UBFC attend l'arbitrage de l'État quant à l'avenir de son I-site

Alors qu'ils avaient envoyé un plan d'actions au ministère et au SGPI en mars 2019, en réponse à la demande de l'État, afin de remettre sur les rails l'I-site, les membres de la Comue Université Bourgogne Franche-Comté attendent toujours une réponse...

L'avenir de l'I-site semblait en effet incertain, avant même son passage devant le jury pour la fin de la période probatoire en 2021, et il s'agissait de faire oublier « les fortes difficultés de gouvernance » de la Comue et de l'I-site que pointait alors l'Igaenr dans un rapport d'octobre 2018.

Le plan prévoit par ailleurs de modifier la structure de l'UBFC en **Comue expérimentale**, dont les nouveaux statuts, prévus pour fin 2019, n'ont pas encore été votés au 15/01/2020, dans un contexte marqué par le renouvellement des présidences des deux universités.

Entre CPER, Sresri et municipales, le rapport des collectivités à l'Esri

Les collectivités sont au cœur des enjeux de site en ce début 2020. L'actualité politique et les élections municipales sont l'occasion pour certains candidats de placer ce sujet au cœur de leur campagne. Et ce d'autant plus que des programmes nationaux comme « Action cœur de ville » (ministère de la cohésion des territoires) ou les « campus connectés » (Mesri), en tentant de répondre aux fractures révélées par la crise des « Gilets jaunes », mettent en lumière les enjeux de **territorialisation de l'Esri**.

Autres grands acteurs concernés : les régions, alors que les **CPER 2021-2027** sont en cours de préparation. Qualifiés de "nouvelle génération" par Edouard Philippe, le premier ministre, dans sa lettre de cadrage, ils doivent aussi faire la part belle à l'Esri avec une déclinaison autour de quatre priorités thématiques : des **campus durables**, la **transition numérique**, la **santé et l'innovation**, comme leviers de cohésion territoriale.

Autre sujet pour les régions : la définition des Sresri (Schémas régionaux d'enseignement supérieur, recherche et innovation) permettant de définir leur stratégie territoriale en matière d'Esri et rendus obligatoires depuis la loi Fioraso de 2013 et la loi Notre de réorganisation des régions de 2015. Si la **Région Grand Est** est en train d'élaborer son premier schéma, d'autres, comme les **Pays-de-la-Loire** réfléchissent déjà au second, et doivent ainsi prendre en compte les évolutions du paysage de l'Esri de leur territoire.

Bretagne, Normandie, Pays de Loire

En Bretagne et Pays de Loire, la dissolution de la Comue relance les politiques de sites

La Comue Université Bretagne Loire, créée en janvier 2016, est dissoute au 01/01/2020. Le principe de dissolution était acté depuis juillet 2019 et envisagé par certains sites depuis plus longtemps.

- Marc Renner, administrateur provisoire jusqu'au 31/12, a organisé le transfert des personnels de l'UBL à ses universités membres, et des biens, droits et obligations à l'Université Rennes 1.
- La fin de la Comue entraîne la création du GIP numérique de Bretagne, le 19/12/2019, afin notamment de porter le PPP du Campus numérique de Bretagne.
- En outre, la Comue portait l'actionnariat de la Satt Ouest Valorisation pour l'ensemble de ses

membres, qui est réparti entre 13 établissements membres, reconfigurant le CA de la Satt.

À **Rennes**, les établissements d'ESR sont engagés dans un rapprochement depuis avril 2017 au sein du projet Unir. La dissolution de la Comue les contraint à définir un véhicule juridique pour ce rapprochement. En ce sens, une équipe projet, issue de l'UBL, doit clore durant l'année 2020 les dernières conventions de la Comue puis devenir une équipe support chargée du projet Unir.

- En septembre 2019, Olivier David, président de l'Université Rennes 2, indiquait que l'enjeu au 01/01/2020 était d'avoir « une lisibilité sur la cible (type d'établissement) et sur la trajectoire (une construction en trois ou quatre ans, sur les dix ans que laisse l'expérimentation) ».

Les universités de **Bretagne occidentale et de Bretagne Sud** et l'Enib ont signé une convention de coordination territoriale, approuvée par arrêté le 20/12/2019. Prévue pour une durée de sept ans, elle leur permet de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et d'innovation.

À **Angers et au Mans**, les deux universités ont approuvé en CA les projets de statuts d'une **Comue expérimentale** en décembre 2019.

- Elles insistent sur la mission territoriale du projet et leur volonté d'accroître leur attractivité.
- La création « est attendue dans le courant de l'année 2020 », ont indiqué les universités, après la rédaction du projet de décret et le passage au Cneser.
- Par ailleurs, l'IAE d'Angers est créé au sein de l'université au 01/01/2020.

À **Nantes**, après le rejet des statuts de l'université cible par le CA de Centrale Nantes en octobre 2019 et le non-renouvellement de la confiance du CA à son directeur Arnaud Poitou en décembre, le Mesri et le SGPI ont annoncé, le 23/12, l'**arrêt des financements** accordés par l'État au projet d'l-site de Nantes, Next.

- Les trois autres porteurs du projet (Université de Nantes, CHU et Inserm) ont choisi de présenter un projet alternatif, Next 2, au Mesri, le 10/12, qui réunit en plus, l'IRT Jules Verne, l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, avec l'« appui total du CNRS et le soutien de la métropole et de la région ».
- Ils indiquent aussi rester "ouverts" à des échanges avec Centrale quant à sa place dans le nouveau projet.
- Marc Renner, conseiller à la Dgesip et ancien administrateur provisoire de l'UBL, a été nommé administrateur provisoire de l'école le 15/01.

En Normandie, des réflexions et des ambitions

Malgré sa réélection à la tête de la Comue **Normandie Université** en juillet 2019, Lamri Adoui a annoncé en décembre sa décision de démissionner de ses fonctions début janvier et son intention de candidater à la présidence de l'**Université de Caen Normandie**.

- Il entend se poser en alternative au projet de rapprochement initié par l'université avec celle de

Rouen depuis septembre 2018, et que les présidents actuels - et candidats à leur succession - souhaitent voir aboutir pour janvier 2022. Ils espèrent par ailleurs que l'Université du Havre Normandie en fera également partie.

L'avenir de la Comue est également en jeu. Un travail pour la faire évoluer en Comue expérimentale a été lancé à l'été 2019 et a abouti à une première version de statuts approuvée par tous les membres de la Comue en décembre 2019.

- Les présidents de Caen et Rouen prévoient un passage des futurs statuts de la Comue expérimentale dans les instances universitaires en mars 2020.
- Un administrateur provisoire a été nommé par la rectrice le 13/01, **Innocent Mutazabi**, professeur à l'Université du Havre et VP développement international de la Comue.

En Île-de-France, une restructuration d'ampleur

Paris et l'Île-de-France se reconfigurent en ce début d'année. C'est dans cette région, historiquement marquée par une fragmentation institutionnelle, que naissent le plus grand nombre d'établissements expérimentaux. Six au total, avec des profils - des "signatures" dirait Frédérique Vidal- très différents.

Dans Paris intra muros, deux nouvelles universités voient le jour et toutes deux visent les premières places dans les classements internationaux :

- L'Université PSL, qui se conçoit comme un grand établissement, très sélectif, affiche 17 000 étudiants et 4 500 chercheurs et enseignants-chercheurs. Elle rassemble l'Université Paris Dauphine, des grands écoles anciennes et prestigieuses (l'ENS, l'École des Chartes, les Mines de Paris, Chimie Paris, l'ESPCI...) et des institutions très particulières comme le Collège de France et l'Institut Curie. Elle a profité à plein de l'ordonnance de 2018 pour réunir ces marques historiques - les membres sont tous établissements-composantes. En 2020, PSL devra encore convaincre le jury international des Index que l'intégration réalisée est suffisante. Une mission de taille pour Alain Fuchs, seul candidat à la présidence du nouvel EPE, et qui en prendra donc les rênes en février.

- L'Université de Paris a fusionné, en mars 2019, les universités Paris-Descartes et Paris-Diderot et l'IPGP comme établissement-composante, pour former un ensemble puissant en sciences de la vie et en santé notamment. Les instances se sont constituées en 2019, avec l'élection de Christine Clerici à la présidence dès le mois de juin. Au 01/01 le nouvel ensemble a donc entamé sa première année de vie commune, avec un budget commun et, notamment, l'enjeu de préparer les contrats d'objectifs et de moyens prévus avec ses composantes.

Par ailleurs, d'autres mouvements sont engagés dans Paris :

- La disparition de la Comue USPC, du fait de la naissance de l'Université de Paris, et sa transformation en une "Alliance Sorbonne Paris Cité", régie par une convention de coordination entre les anciens membres. Reste à savoir si ceux-ci vont s'y impliquer ou, au contraire, chercher d'autres options. La Sorbonne-Nouvelle (Paris 3) pourrait ainsi se rapprocher de Sorbonne alliance avec Paris 1, ESCP, la FMSH et l'Ined.

- **Le maintien de deux Comue, Hésam et Paris Lumières**, avec de nouvelles présidences : Michel Terré, ancien directeur de l'EICnam dont la candidature a eu pour effet le renoncement de Jean-Luc Delpeuch à briguer un second mandat, pour la première ; et Fabienne Brugère, professeure des universités en philosophie à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, pour la seconde. Là aussi les périmètres pourraient bouger, notamment au sein d'Hésam, qui se prépare à des arrivées et à des départs.

À l'Est, l'Ouest et au Sud de Paris, trois universités naissent en 2020 :

- **L'Université Paris-Saclay** autour de l'Université Paris-Sud, qui disparaît, de l'ENS Saclay, de CentraleSupélec et d'AgroParitech. À terme, l'Université de Versailles Saint-Quentin et celle d'Évry viendront compléter le nouvel ensemble, qui doit concrétiser la volonté politique présidentielle de Nicolas Sarkozy, François Hollande, puis Emmanuel Macron de construire un véritable cluster sur ce site, qui bénéficie de la présence de très grands instruments de recherche. Un collège universitaire de premier cycle à côté de licences sélectives et une gouvernance très ouverte aux personnalités extérieures caractérisent Paris-Saclay... qui doit réussir à faire naître une véritable vie de campus, sans en avoir tous les leviers, à commencer par les transports. Pour le moment sous l'administration provisoire de **Françoise Moulin-Civil**, l'université désignera sa présidente, le 02/03.

- L'Université Paris-Saclay a désormais pour voisin **l'Institut polytechnique de Paris**, qui réunit les grandes écoles du Plateau, autour de l'X. Si le terme d'université ne lui est pas accolé, l'IP Paris dispose de tous les attributs : grade de licence pour son bachelor, master, doctorat... Il mise désormais sur des alliances avec HEC et, peut-être bientôt, avec **l'ENPC**, pour construire sa visibilité internationale. Premières conséquences de la naissance d'IP Paris :

- un affaiblissement de ParisTech, dont la marque a été abandonnée par Télécom Paris, l'Ensta et l'Ensaé ;

- une collaboration à construire avec **l'IMT**, membre d'IP Paris au titre de ses deux écoles présentes sur le plateau de Saclay : Télécom Paris et Télécom SudParis.

- **CY Cergy Paris Université** est le nom du nouvel établissement qui rassemble la Comue Paris Seine, l'Université de Cergy-Pontoise et **l'Eisti**. La nouvelle université, dont le décret de création est paru fin octobre présente plusieurs originalités :

- elle absorbe une école d'ingénieurs privée, l'Eisti, qui se fond dans une "graduate school" baptisée CY Tech et qui délivrera le titre d'ingénieur ;

- elle possède deux établissements-composantes, l'EPSS (École pratique de service social) et l'Ileps (Institut libre d'éducation physique supérieur, lié à l'ICP) et noue une association avec l'Essec pour mettre en œuvre l'i-site décrochée dans le cadre du PIA ;

- elle se dote aussi d'une école universitaire de premier cycle.

- François Germinet, président de l'UCP, est candidat pour en prendre la tête (élection le 04/02).

- **L'Université Gustave Eiffel**, à l'Est de Paris, se distingue par la fusion d'un organisme de recherche (l'Ifsttar) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

- Une première en France, qui se double d'une innovation en matière de gouvernance : le président

ne sera pas élu, mais nommé par décret du président de la République.

- Autre particularité de ce nouvel établissement : un campus universitaire principal à Marne-la-Vallée, et différents campus en régions.
- Gilles Roussel, président de la CPU et ancien président de l'Upem, devrait prendre la présidence de ce nouvel ensemble.

Les élections à suivre en 2020

En Ile-de-France : les EPE

Les dirigeants des nouveaux EPE doivent être élus, ou nommés, comme dans le cas de Gustave Eiffel :

- CY Cergy Paris Université : le 04/02
- Université PSL : 27/02
- Université Paris Saclay : 02/03

En Ile-de-France : les autres établissements

- Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Georges Haddad termine son mandat le 17/05.
- Paris 2 Panthéon-Assas : Guillaume Leyte achève son second mandat le 21/06/2020.
- Universités Paris-Dauphine et Paris 8 : les mandats d'Isabelle Huault et Annick Allaigre se terminent respectivement en août et octobre. Elles peuvent toutes deux se représenter.
- Université Paris Nanterre : Jean-François Balaudé a déjà effectué deux mandats. La désignation de son successeur doit intervenir en avril. Carole Drucker-Godard, présidente de la CEFDG (Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion), fait partie des trois candidats déclarés, avec l'économiste Lionel Ragot et le géographe Philippe Gervais-Lambony.
- Sorbonne Paris Nord : Jean-Pierre Astruc termine son premier mandat le 18/05.

Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté

Fin de second mandat pour :

- Jacques Bahi à l'Université de Franche-Comté (fin de mandat : avril)
- Christine Gangloff-Ziegler à l'Université de Haute-Alsace (juin)
- Alain Bonnin à l'Université de Bourgogne (juillet)

Possibilité de se représenter pour :

- Hassane Sadok à l'Ulco (avril)
- Pasquale Mammone à l'Université d'Artois (mai)
- Mohammed Benlahsen à l'UPJV (septembre)
- Guillaume Gellé à l'Urca (mars)

Bretagne, Pays de la Loire, Normandie

Fin du second mandat pour :

- Olivier Laboux à l'Université de Nantes (fin de mandat : mars)
- Jean Peeters à l'UBS (mars)
- Rachid El Guerjouma au Mans Université (mai)
- Pascal Reghem à l'Université Le Havre Normandie (mai)

Possibilité de se représenter pour :

- David Alis à Rennes 1 (mars)
- Matthieu Gallou à l'UBO (mars)
- Pierre Denise à l'Université Caen Normandie (mars)
- Joël Alexandre à l'Université Rouen Normandie (mai)

Ce qui change dans les sites universitaires au 01/01/2020 : les régions à la loupe

5/6

Auvergne Rhône Alpes et Sud

Fin du second mandat pour :

- Jean-Paul Romani à l'Université de Corse (fin de mandat : février)
- Denis Varaschin à l'USMB (avril)
- Jacques Comby à Lyon 3 (mai)

Possibilité de se représenter pour :

- Frédéric Fleury à Lyon 1 (mars)
- Nathalie Dompnier à Lyon 2 (avril)
- Mathias Bernard à Clermont-Auvergne (décembre)

Ce qui change dans les sites universitaires au 01/01/2020 : les régions à la loupe

6/6

Centre, Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Fin de second mandat pour :

- Mohamed Amara à l'UPPA (fin de mandat : avril) ;
- Yves Jean, à l'Université de Poitiers (mai).

Possibilité de se représenter pour :

- Hélène Vélasco-Graciet, à l'Université Bordeaux Montaigne (mars) ;
- Patrick Gilli, à l'Université Montpellier 3 (avril) ;
- Corinne Mascala, à l'Université Toulouse 1 (mai) ;
- Philippe Vendrix, à l'Université de Tours (mai) ;
- Ary Bruand, à l'Université d'Orléans (juin) ;
- Philippe Raimbault, à la Comue UFTMP (juillet).

Auvergne-Rhône-Alpes, Sud et Corse

En Aura, trois établissements expérimentaux créés ou en cours de création

Les sites universitaires de la région Auvergne Rhône Alpes apparaissent dans des situations contrastées.

À **Grenoble**, l'université et la Comue ont été remplacées au 01/01/2020 par l'établissement expérimental **Université Grenoble-Alpes**, dont Yassine Lakhnech, ancien directeur exécutif recherche et valorisation de l'Idex UGA, et candidat "naturel" dans la continuité du projet engagé, a été élu président quelques jours. Il ne dispose cependant pas d'une majorité très confortable au CA.

S'ouvre désormais pour l'EPE une période de concrétisation de la nouvelle organisation, et notamment de sa structuration et des outils de dialogue et gestion avec les établissements-composantes (Grenoble INP, Science Po Grenoble et l'Ensag). Pierre Benech a aussi fait savoir qu'il était candidat à un nouveau mandat à la tête de l'INP, l'élection étant prévue le 13/02.

La relation de Grenoble-Alpes avec l'**Université Savoie Mont-Blanc** pourrait aussi être reposée dans les prochains mois à la faveur du départ de son président, Denis Varaschin, qui avait plutôt opté pour un rapprochement stratégique avec l'UPPA, considérée comme son "alter ego" en région Nouvelle Aquitaine, et plus récemment avec l'Université catholique de Lyon. Cette dernière a en effet annoncé mi-novembre 2019 la création d'un 3^e campus - le premier hors de Lyon - implanté à Annecy en partenariat avec l'USMB, et qui prévoit notamment des collaborations en matière de formation à partir de septembre 2020.

Sur le site **Lyon Saint-Étienne**, le climat est tout autre.

- Les établissements du premier cercle de l'Idex, engagés dans la création de l'université cible (universités de Lyon 1, Lyon 3 et Saint-Étienne, et l'ENS), ont en effet été invités à **revoir leur copie** pendant les vacances de Noël, après l'audition devant le jury Idex le 27/11.
- Parmi les conditions posées par le jury : que l'**ENS Lyon** aille plus loin dans son intégration à l'université-cible et fournisse "des preuves concrètes et des garanties, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les politiques de ressources humaines, le budget commun, les activités de promotion, la stratégie internationale, les classements internationaux". La période probatoire a toutefois été prolongée.
- Si la question du périmètre de l'université-cible - notamment depuis le **retrait de l'Insa** du projet en juillet 2019 - n'est pas bloquant, selon le jury, les acteurs ont engagé des discussions avec d'autres écoles partenaires, dont Centrale Lyon.
- Preuve que le projet est stratégique et politique, il s'est invité dans la **campagne des municipales** à Saint-Étienne. Plusieurs candidats, dont le maire actuel et président de la métropole, **Gaël Perdriau** (LR), ont en effet affiché des inquiétudes quant à la place de l'Université de Saint-Étienne dans la future université cible. Parmi les griefs cités : le nom de la future université, Université de Lyon. Un nom qui depuis le 07/01 n'est d'ailleurs plus porté par la Comue, son CA ayant acté qu'elle s'appellerait désormais "Alliance universitaire Lyon Saint-Étienne".

Du côté de **Clermont-Ferrand**, l'université fusionnée depuis 2018 prépare la création de son **établissement expérimental** à l'horizon 2021, avec trois écoles (Sigma Clermont, Polytech Clermont-Ferrand, Isima-Institut d'informatique) constituées en INP.

- Sur la base d'un document d'orientation stratégique, les établissements travaillent actuellement au projet de statuts.
- Mathias Bernard, président de l'université, espère une adoption des statuts par les CA de Sigma et de l'université en février 2020, pour ensuite constituer l'établissement expérimental et l'INP, avec promulgation de leur décret respectif, à l'horizon juin ou juillet 2020, et enfin les élections à l'automne.

En région Sud, création de l'Université Côte d'Azur et nouvelle étape pour AMU

La région Sud voit aussi la création d'un établissement expérimental, à Nice. L'**Université Côte d'Azur** a ainsi succédé à l'université et à la Comue au 01/01/2020, intégrant cinq établissements-composantes, et portant l'Idex Jedi UCA. Jeanick Brisswalter, ancien VP recherche de l'université et de la Comue, en a été élu le premier président le 09/01.

Peu de changement en perspective dans la politique de site conduite par **Aix-Marseille Université**, et qui se caractérise depuis 2016 par une convention d'association avec les universités d'Avignon et Toulon, Centrale Marseille et Sciences Po Aix.

- Elu à la tête de l'université le 06/01 après en avoir été vice-président innovation durant huit ans, **Éric Berton** devrait toutefois avoir à cœur d'imprimer sa marque, succédant à deux mandats d'Yvon Berland, artisan de la fusion des universités en 2012 et charismatique président (qui par ailleurs brigue la mairie de Marseille, sous l'étiquette LREM).

Outre-mer : l'Université des Antilles concentre l'attention politique

Les députées Danièle Hérim (LREM, Aude) et Josette Manin (apparentée PS, Martinique), chargées d'une mission d'évaluation de la loi du 25/06/2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, présentent leur rapport à l'Assemblée nationale le 22/01/2020.

Après une annulation de leur déplacement sur place en mars 2019 du fait du refus du pôle guadeloupéen de recevoir la députée martiniquaise, **les députées s'étaient rendues sur place en décembre 2019**. Le député guadeloupéen Max Mathiasin s'était joint aux députées pour répondre à la demande de rééquilibrer la délégation.

Créée en 2015 sous la forme de deux pôles, Guadeloupe et Martinique, l'université est le théâtre de **blocages successifs et de contestations** du fait de la question de la répartition des moyens entre les deux pôles.

Définie dans la loi de 2015 qui a porté la création l'établissement et adoptée par le CA, cette répartition n'a toujours pas été mise en place.

François Weil, conseiller d'Etat, a été chargé en avril 2019 par Frédérique Vidal de se rendre sur place pour réaliser une mission de médiation. Il a remis son rapport à la ministre en juillet.

Centre, Nouvelle Aquitaine et Occitanie

En région Centre, une Comue disparaît, une autre continue

La Comue **Centre Val de Loire** qui rassemblait l'Université de Tours, l'Université d'Orléans, l'Insa Centre-Val de Loire, le centre hospitalier universitaire de Tours et le BRGM est **dissoute** au 01/01/2020. Ses personnels sont transférés à l'Université de Tours et le solde de trésorerie revient à l'État.

Ce regroupement était issu de la scission d'avec la Comue Léonard de Vinci le 25/08/2017, mais "n'a jamais fonctionné, ses instances n'ayant jamais été constituées", indiquait la présentation du texte actant cette dissolution, présenté au Cneser le 20/11/2019.

La Comue **Université Confédérale Leonard de Vinci** rassemble, quant à elle, toujours l'Université de Poitiers, l'Université de Limoges et l'école d'ingénieurs Isae-Ensma.

En Occitanie, une convention de rapprochement succède à la Comue, Toulouse cherche un modèle

Après la dissolution de la Comue Languedoc Roussillon Université au 01/01/2020, ses membres, l'Université de Montpellier, Montpellier 3, celle de Perpignan et celle de Nîmes, l'ENSC de Montpellier, l'IRD, le CNRS et Montpellier SupAgro. Les universités de Montpellier, Montpellier 3, Nîmes et Perpignan et l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier souhaitent poursuivre leur collaboration dans le cadre d'une convention de rapprochement qui succédera dans ses missions et ses objectifs à la Comue.

- Les biens, droits et obligations liés à l'Inspé, au centre de soins universitaire, au centre de formation des apprentis et au pôle de gestion des retraites des personnels, sont **transférés à l'Université de Montpellier**.
- Ceux relatifs au programme immobilier de l'Opération Campus sont transférés à **l'Université Paul-Valéry Montpellier 3**.
- Tandis que ceux liés au collège doctoral vont à **l'Université de Nîmes**.
- Ceux relatifs au pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat Languedoc-Roussillon sont transférés à **l'Université de Perpignan**.
- Les personnels sont répartis entre les universités de Montpellier, Montpellier 3, Nîmes et Perpignan et l'ENSC.

Par ailleurs, Montpellier SupAgro, à compter du 01/01/2020, fusionne avec Agrocampus Ouest, basé à Rennes, au sein d'un nouvel Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

À **Toulouse**, après la perte de l'Idex et l'échec de sa candidature en 2018, le site cherche toujours un nouveau souffle.

- En juillet 2019, l'Isae-Supaero et Toulouse 1 annonçaient un partenariat autour de formations, en indiquant que le projet de rapprochement structurel avec Toulouse 3 Paul Sabatier était à l'arrêt. En cause notamment : la fin du mandat de Jean-Pierre Vinel fin août pour des raisons d'âge, et si Régine André-Obrecht a été élue pour lui succéder, c'était seulement jusqu'aux élections pour les conseils centraux de décembre. Depuis, Jean-Marc Broto, professeur des universités de physique, a été élu président, face à Myriam Carcassès, qui était pourtant soutenue par Jean-Pierre Vinel, le président sortant.

Le contexte national lié aux Comue pourrait-il peser sur l'UFTMP ? Philippe Raimbault, son président, cherche en tout cas à mettre en avant les réussites collectives, comme « l'obtention de cinq projets d'EUR sur huit, en septembre 2019, l'AAP "Territoires d'Innovation pédagogique pour l'information et l'orientation", le label "Bienvenue en France", ou encore en avril à l'appel des 3IA ».

En Nouvelle Aquitaine, nouveau projet d'alliance

Du côté de la Nouvelle Aquitaine, la dissolution de la Comue d'Aquitaine placée sous administration provisoire de Jean Narvaez depuis le 20/09 et la démission de son président pour raisons de santé, aurait dû être effective au 01/01/2020. Mais elle a pris un peu de retard. Le projet de texte actant sa dissolution et créant une coordination territoriale de Nouvelle-Aquitaine a été présenté au Cneser du 14/01/2020, et devrait donc être publié prochainement.

Cette convention prévoit ainsi de réunir les membres de la Comue d'Aquitaine : les universités de Bordeaux, Bordeaux-Montaigne, La Rochelle, et Pau, ainsi que l'IEP de Bordeaux, Bordeaux INP et l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro), sous une forme « plus légère » que celle de la Comue.

Organismes de recherche : quelle politique de sites en 2020 ?

En 2020, les principaux organismes de recherche nationaux semblent vouloir accroître leur contribution aux politiques de sites.

Le CNRS s'oriente vers des partenariats différenciés (1/2)

Commentant le COP 2019-2023 du CNRS dans le Journal du CNRS le 09/01/2020, son P-DG, Antoine Petit, indique vouloir « se donner la possibilité de travailler avec toutes les universités, en acceptant que ces **partenariats ne se déclinent pas de la même manière** :

- **avec les très grandes universités** ayant vocation à occuper les premiers rangs des classements internationaux
- **et avec les universités aux ambitions plus ciblées.** Avec ces dernières, le CNRS visera que le partenariat corresponde à des “niches d'excellence” permettant au site de rayonner au meilleur niveau international dans tel ou tel domaine précis ».

Ce COP du CNRS mentionne la mise en place d' « **indicateurs partagés** entre les acteurs ». Toutefois, le COP ne présente **aucune déclinaison par site universitaire** en annexe comme initialement prévu pour sept sites.

Le CNRS s'oriente vers des partenariats différenciés (2/2)

Le COP propose aussi de poursuivre le travail entamé :

- sur la **réduction du nombre de tutelles des UMR**,
- la **distinction** entre tutelles principales et secondaires : un accord a déjà été trouvé dans 90 % des cas selon Antoine Petit.
- de créer des **unités mixtes de support** avec les universités volontaires « pour simplifier et améliorer la gestion administrative des UMR ».

Selon Antoine Petit : « Aujourd'hui il faut qu'on sache travailler ensemble : on a **besoin dans notre pays d'universités fortes**, d'organismes de recherche forts, et de partenariats forts entre les uns et les autres ».

« Pour les 80 ans du CNRS, oui, on en a fait des tonnes. Mais en quoi le bonheur du CNRS ferait le malheur des universités ? Je n'ai jamais bien compris. Le bonheur du CNRS fait aussi le bonheur de ses partenaires, à condition qu'ils soient forts. »

Inrae : « Aller encore plus loin » dans les politiques de sites

Issu de la fusion entre l'Inra et l'Irstea le 01/01/2020, l'Inrae s'est doté d'une direction « Enseignement supérieur sites et Europe ».

Au lancement officiel de l'Inrae, Philippe Mauguin, P-DG, indiquait que le nouvel institut compte « **aller encore plus loin** » dans les politiques de sites, adapter toute sa stratégie de partenariats avec les universités et les écoles et "UMRiser" davantage ».

Pour lui, la LPPR « va nous aider à aller plus loin sur les stratégies de sites et pour faire de la vraie coprogrammation de nos investissements : CPER, plateformes technologiques, recrutement dans les UMR, etc. », regrettant que, dans les UMR :

- les systèmes d'information ne soient toujours pas alignés ;
- et qu'il n'y ait pas non plus encore de vraie programmation de la GPEC.

Inria : un tiers du COP sur la politique de sites, une déclinaison pour 11 sites (1/2)

Dans le COP 2019-2023 d'Inria adopté en CA le 24/10/2019, la politique de site constitue à elle seule un des trois chapitres constitutifs du document qui affiche une **déclinaison pour 11 sites** géographiques où Inria « déploie son action » : Grenoble, Bordeaux, Lyon, Lille, Nancy, Strasbourg, Paris, Rennes, Saclay, Côte d'Azur et Montpellier.

Le COP prévoit aussi :

- un **nouveau centre de recherche sur Lyon** ;
- **deux antennes d'Inria à Montpellier et Strasbourg**, « en priorité dans le cadre d'un partenariat avec l'IHU » ;
- un lieu « de taille significative et un programme d'animation approprié à destination de l'écosystème entrepreneurial, en cohérence avec sa politique de site » dans chacun de ses centres « au 1^{er} semestre 2020 ».

Inria : un tiers du COP sur la politique de sites, une déclinaison pour 11 sites (2/2)

Le COP d’Inria présente aussi quatre indicateurs de performance spécifiques en matière de politique de site :

- **ratio/nombre d’équipes-projets communes** avec des établissements d’ESR (universités, écoles d’ingénieurs) sous mandat de gestion Inria (valeur cible : supérieur ou égal à 90 % au second semestre 2020) ;
- nombre d’accords de sites mettant en place « le **centre Inria de l’Université intégrée** » (précisant notamment la projection des indicateurs de ce COP sur le site comme indicateurs du site pour le numérique) : valeur cible de six au premier semestre 2021 ;
- indicateurs indiquant l’implication d’Inria dans la **formation** ;
- nombre de **recrutements conjoints** portés par Inria et ses partenaires (Inria Starting Faculty Position).

Inserm : politiques de sites avec les « grandes universités de recherche » (1/2)

L’une des quatre priorités affichées par le plan stratégique 2025 de l’Inserm adopté en conseil d’administration le 03/12/2019, est de « renforcer la capacité de l’Inserm à mettre en œuvre ses choix en **synergie avec ses partenaires** sur le territoire, à l’Europe et à l’international ».

Parmi les objectifs listés pour cette priorité, l’un est de « **co-construire des politiques de sites avec les grandes universités de recherche** : décliner la politique de site sur ses multiples dimensions et faire évoluer l’organisation et les processus ».

Interrogé par News Tank sur la décision du CNRS de sortir au fur et à mesure des Comue, **Gilles Bloch** indiquait ne pas être « dogmatique » : « Là où la Comue restera l’outil d’animation politique du site, nous resterons ».

Inserm : politiques de sites avec les « grandes universités de recherche » (2/2)

Interviewé par News Tank le 20/05/2019, Gilles Bloch indiquait aussi vouloir, « d'ici un an, une clarification, sur chaque site universitaire, du rôle des acteurs nationaux et locaux en charge de la PI et des relations partenariales.

Très concrètement, il faut aboutir localement, site par site, à des accords globaux pour décider qui prend quoi en charge dans les mandats de gestion et de négociation. Pour y parvenir, il faut une fois encore que l'État nous encourage par des objectifs et quelques règles simples pour y parvenir. »

Selon lui, il faut également rendre plus facile les mobilités d'un EPST à un autre et d'un EPST à une université sur un site. « Ce serait un plus pour la carrière des chercheurs ou ITA et dynamiserait les politiques RH de site. Or aujourd'hui, ce type de mobilité est extrêmement compliqué, il faut à chaque fois repasser des concours ».